



Demission sans respect du preavis

Par **expat30**, le **01/02/2012** à **10:43**

Bonjour, j'ai travaillé en expatriation pour une société française, avec qui j'avais un CDI qui a été rompu d'un commun accord afin de me mettre sous contrat international avec une de leurs filiales aux Émirats Arabes Unis. Mais après tout juste un mois sur ce nouveau contrat, un problème familial m'oblige à rester en France, j'ai donc donné ma démission en demandant de ne pas honorer le préavis de trois mois comme indiqué sur le contrat. Mon employeur a refusé. Quelle solution s'offre-t-elle à moi, ou qu'est-ce que je risque si je ne respecte pas le préavis ? Mon contrat n'étant pas de droit français mais de droit des Émirats Arabes Unis, par contre moi je suis français.

Par **pat76**, le **01/02/2012** à **15:48**

Bonjour, l'employeur pourra garder les documents dont vous pourriez avoir besoin pour vous inscrire au pôle emploi et percevoir des indemnités de chômage. Il faudrait consulter la législation du travail des Émirats Arabes afin de savoir quel sera le recours de votre employeur contre vous. Si vous aviez un salaire à percevoir, il pourra le conserver. Si éventuellement vous vouliez par la suite entamer une procédure contre lui, vous seriez obligé de retourner dans les Émirats Arabes.